



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 27 MARS 2023

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise
LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne
SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe
RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX,
Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA,
Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce
SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS,
Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers
communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

**10.3. OBJET : Interpellation de Madame Florence HALLEUX, Conseillère
communale : "Affichage de l'exposition de poésie de Timotéo
SERGOÏ"**

Le Conseil communal prend connaissance d'une interpellation de Madame Florence HALLEUX, Conseillère communale, établie comme suit :

"Il y a un an, à la préparation de la saison, le Centre culturel a invité le poète Timotéo SERGOÏ pour une exposition de ses textes poétiques. Cet artiste appose habituellement ses écrits sur les murs d'une ville, on les a vus à NAMUR, VERVIERS, EGHEZEE par exemple. Il est donc venu en repérage et a soumis un projet d'affichage sur 30 lieux.

In illo tempore, la Ville a donné son approbation sur 27 lieux, refusant certains monuments historiques, mais accordant l'accès au kiosque, à l'hôtel de ville, au parc Dieudonné...

Toutefois, deux jours avant l'installation, la ville demande l'intégralité des textes pour savoir quels mots sont utilisés, dicit l'artiste invité. Et tout récemment, suite au Collège communal du 17 mars, la Ville n'autorise plus cet affichage sur ses murs.

Suite à ce refus, le Centre culturel s'est vu forcé de reporter d'un mois le vernissage de cette exposition (le 30 mars plutôt que le 1er) et s'est mis à la recherche de lieux privés qui acceptent l'affichage.

Je vous demande de nous expliquer ce qui vous a mené à refuser l'affichage sur les murs de la Ville ? Pourquoi ce revirement de dernière minute ?"

En réponse à cette interpellation, Monsieur Benjamin COSTANTINI, Echevin, s'exprime textuellement comme suit :

"Madame HALLEUX, je vous répondrai en trois temps. Tout d'abord, sur l'histoire, puis sur le fond, et enfin sur la forme. La vérité mérite toujours d'être placée dans son contexte et la réalité. Il est vrai de dire qu'un accord de principe avait été octroyé par le Collège sur l'organisation d'une exposition d'art urbain, sans plus d'éléments.

Cela dit, je pense que le Collège communal, de manière systématique (99 fois sur 100) puisque cette expérience nous fait dire le contraire, a toujours soutenu les demandes formulées par la direction du Centre culturel et de son équipe.

En résumé, pour la première fois, le 10 février dernier, le Collège communal a pris connaissance d'une note expliquant le contexte de cet exposition (j'y reviendrai plus tard) mais il n'y a que le début des textes qui vont être sollicités par Monsieur SERGOÏ pour être exposés dans l'espace public.

A l'époque, le Collège communal souhaitait clairement savoir quels étaient les textes qui allaient être affichés dans l'espace public ; cette question me paraissait totalement légitime.

Ensuite, cette note a mis du temps à revenir et ce n'est que le 3 mars dernier que le Collège communal va prendre connaissance des textes complets proposés par l'artiste. Celui-ci a alors décidé de ne pas tout exposer (je reviendrai un peu plus tard aux raisons qui guident la position du Collège à ce moment). Ce dossier est revenu une semaine plus tard en se rendant compte que la situation était compliquée. S'en suivent alors des retours de membres de l'Administration pour lesquels Monsieur veut exposer ces textes. Peu après, le Collège communal refuse la proposition, raison pour laquelle je rencontre le Directeur du Centre culturel, en l'occurrence Monsieur BOUCHAHROUF, le 13 mars dernier. Sur base de cet échange de vues, nous avons formulé une proposition au Collège communal afin de proposer une sélection des textes, laquelle va être autorisée/validée par le Collège communal en date du 17 mars 2023. A ce moment, il s'agit, en quelque sorte, d'une autorisation conditionnée et non d'un refus.

Précisément, une exposition d'art urbain, en tout cas celle-ci, dans le cadre de ce projet, est destinée à s'inscrire dans le cadre du contrat-programme du Centre culturel ayant pour but de faire participer la population à un éveil culturel, de susciter des échanges, des réactions mais certainement pas, et ce n'est pas ma vision de l'art, quel qu'il soit, de créer la polémique, l'incompréhension, des divisions, des stigmatisations de personnes ou de genres, que ce soit par leurs croyances ou leurs conditions humaines.

A mon sens, j'estime que l'art doit rapprocher les gens dès lors que le problème de cette exposition prend place dans l'espace public et qu'elle n'est en rien vulgarisée au grand public ; vous pouvez tomber sur un poème ou un texte dont vous ne connaissez pas l'origine ou l'utilité dans le chef de Monsieur SERGOÏ.

Toutefois, je tiens à dire fermement que le Centre culturel va déposer un contrat programme en juin prochain et je refuse que, quiconque ici autour de cette table, que ce soit dans cette salle ou par des artistes, quels qu'ils soient, à un moment donné, sous-entendent que le Centre culturel est censuré dans sa programmation. Ce n'est évidemment pas le cas et celui qui prétend le contraire ou qui le soutient, c'est quelqu'un qui veut faire un pied de nez au Centre culturel, à son équipe ainsi qu'à son développement futur. En tant que Président, j'en suis garant et je n'accepte pas qu'on le dise.

Par ailleurs, au Centre culturel, je suis habitué à traiter des sujets compliqués, que ce soit des sujets d'ordre philosophique ou politique sur les conditions des gens où parfois des thématiques très osées sont abordées comme, par exemple, la participation de prisonniers dans le cadre d'un spectacle. Lors de cette représentation, je vous avoue que j'étais dans la salle où des explications ont été données au public. Bien que le public en soit averti, je pense qu'au minimum une vingtaine de personnes se sont levées parce qu'ils n'étaient pas d'accord avec les propos exprimés. Bref, c'était le rôle du Centre culturel de travailler les questions qui leur appartiennent dans un cadre bien précis.

Ensuite, je vais vous lire les textes dont vous vous êtes servi comme support à cette interpellation qui ont notamment été affichés chez des privés lesquels ne font pas l'objet de polémiques et ne posent pas de problèmes non plus selon le Collège communal.

Voici ces textes : "C'est le coeur qui parle Madame, il a la même voix que le soleil" ; cela ne pose pas de problème. Second texte qui ne pose pas de problème : "Tu es poète, signeur d'alarmes, étrange mélange d'ange et d'arme". Autre texte : "Le poids de l'aile, c'est son ombre" ; il ne pose pas de problème non plus. Encore un autre texte : "Lundoux, mardoux, mercredoux, jeux doux, ventre doux, ça me doux, doux manche" ; pas de soucis. On peut en parler, il n'y a pas de problèmes.

Maintenant, je vais vous parler de ceux qui nécessitent d'être expliqués parce qu'ils peuvent poser problème et choquer. Voici les textes qui étaient demandés d'afficher :

- "Le capital est une maladie que tu vas attraper par les bourses" (Parc Dieudonné) ; l'on a bien compris de quelles bourses il s'agissait mais il faut bien l'expliquer et ne pas l'afficher dans l'espace public ;

- "L'univers, catastrophe tranquille et lumineuse, abri de l'humanité, chatouillant bordel cannibale" (Parc Dieudonné) ;

- "Dénoncer, détruire, décompter, desceller, déceler, désarmer, défier, détraquer, dépouiller, défaire, dénouer, détourner, déboussoler, démanteler, débiter, enfin débiter. Désordonnez ! sera le seul mot d'ordre" ; il s'agit ici d'une incitation au désordre. Bref, cela ne va pas.

- "La beauté n'est pas ce perroquet bavard et écarlate, elle est cette poule patiente qui chaque jour nous pond un oeil de verre" (kiosque sur la Place des Tilleuls) ; ce kiosque est notamment utilisé à de nombreuses occasions (mariages et autres).

J'en ai d'autres que je peux vous lire également. Tous ceux-ci ont effectivement été sélectionnés par l'équipe.

Il y en a également d'autres, comme par exemple au Phare, où le personnel n'a pas souhaité que des textes de l'artiste soient affichés sur la magnifique percée vitrée qui donne une vue imprenable sur la Promenade des Ours. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'une vitrine promotionnelle pour l'enchaînement de nos expositions au Phare où l'on reçoit 20.000 personnes annuellement.

Même point de vue à la Maison des Solidarités où la Responsable ne veut pas non plus de ces textes sur sa vitrine afin de ne pas choquer, d'une part, son personnel, et, d'autre part, le public qui rentre dans son service. Ce que je peux comprendre.

Quant à la bibliothèque, voici la réaction de sa bibliothécaire : "Etrange vue de la poésie".

Du côté de la Régie sportive, l'Administrateur-Président ici présent ne me contredira pas, on en a accepté une. Par contre, l'autre posait problème en l'endroit et par le texte.

Bref, à un moment donné, je pense qu'il faut rester sérieux. Je dispose de tous les textes mais je ne vais pas les lire tous au Conseil communal ce soir.

Néanmoins, je note que l'on en a accepté plus d'une douzaine, sans compter dans les espaces privés comme chez Monsieur TIRTIAUX et autres.

Ici, c'était pour le fond.

Sur la forme, j'étais surpris lorsque j'ai vu cette interpellation car je sais que Monsieur Timotéo SERGOÏ a communiqué sur les réseaux sociaux depuis début mars parce qu'il n'était pas content. Cependant, il n'a jamais pris la peine de me contacter.

D'une part, cet artiste a mis en porte-à-faux le Centre culturel en insinuant que c'était celui-ci qui ne l'acceptait pas alors qu'il n'a aucune compétence sur l'espace public dont il s'agit. Je note que ce dossier a tout d'abord été évoqué au Conseil communal et ensuite au Collège communal ; c'est bien la preuve qu'on ne sait pas de quoi on parle.

Par ailleurs, je fais remarquer que Monsieur SERGOÏ a été payé par le Centre culturel pour y réaliser cette exposition et qu'un contrat a été rédigé avec le Centre culturel. Il se doit par conséquent d'en respecter les termes et lorsqu'il y a un souci ou un désaccord, on s'assoit autour d'une table et on demande un rendez-vous. Cela n'a pas été fait et je ne l'accepte pas non plus.

Très clairement, j'avais envie de dire à ce Monsieur, non pas pour des problèmes de fond mais sur la forme, que je n'accepte pas cette manière de faire du chantage à l'autorité et de nuire au Centre culturel qui l'engage dans le cadre de son contrat. Ce n'est pas sous la pression ni sous le chantage que l'on traite avec des partenaires.

Je considère cette situation comme une rupture de confiance mais vous devez savoir que l'on ne devrait jamais réagir sous le coup de la colère et que l'on doit rester positif dans l'intérêt du Centre culturel et de son équipe. C'est la raison pour laquelle on a décidé de ne pas faire table rase sur ce qui a été fait.

L'équipe du Centre culturel a travaillé, l'artiste également. Finalement, on va sortir avec tout ce que l'on peut de cette exposition. Je le répète mais je n'apprécie tout de même pas. Ce n'est pas une bonne manière de traiter et on le fera dans l'intérêt du Centre culturel. D'ailleurs, vous devez savoir que le Directeur du Centre culturel va prendre incessamment tous les contacts avec l'inspection.

A noter aussi qu'il y a un subventionnement qui se discute et quasiment 20 personnes travaillent au Centre culturel pour ce projet. Je ne vais donc pas remettre en cause l'image du Centre culturel dans ce dossier. Bref, c'est la question de la forme.

Par ailleurs, je vous rappelle que l'on s'est un peu accroché vous et moi dans le cadre d'une interpellation relative à l'enseignement. Clairement, je n'ai pas de soucis à ce qu'on interpelle car je trouve que c'est positif. Nous sommes dans une démocratie et il se doit de pouvoir s'exprimer, poser des questions et obtenir des réponses.

Selon moi, je n'aime pas le fait que vous ayez cherché à créer une polémique autour de ce dossier. L'interpellation ne pose pas de problème mais c'est l'utilisation que vous en avez faites sur les réseaux sociaux. Bref, c'est votre manière de vous mettre en lumière. En tant que Conseiller communal, Je trouve que c'est toujours mieux de se mettre en lumière par rapport à des actions positives et autres. Cependant, je reste très courtois.

Autre élément dont je dois vous parler, j'espère que vous ne le ferez plus, c'est un conseil que je vous donne parce que je pense que ça ne vous a pas grandi : vous avez pris contact par téléphone avec l'animatrice du dossier sans passer par la direction de l'institution. Je tiens à vous signaler que vous n'êtes pas Administratrice du Centre culturel. Bref, ce n'est pas correct.

Imaginons qu'elle vous aurait donné des éléments dans ce dossier pour réagir. Ensuite, vous les auriez utilisés ici au Conseil communal et vous l'auriez mise également en porte-à-faux par rapport à sa direction qui a validé la dernière proposition au Collège communal. Ce n'est pas correct et pas respectueux vis-à-vis d'un agent qui fait son travail de manière positive. Elle défend sa libre expression et le domaine pour lequel elle est engagée au Centre culturel. Je n'aime pas, ce n'est pas courtois. Ce sont des pratiques que je qualifierai comme intrigantes."

Madame Florence HALLEUX, Conseillère communale, réagit comme suit :

"Monsieur COSTANTINI, je vous trouve très coincé aujourd'hui pour parler de la sorte sur Timotéo. J'affirme que j'ai partagé le poste Facebook de Timotéo. Sachez également que j'ai été contactée par des citoyens. Connaissant Timotéo, sachez que ce n'est pas un petit poète que l'on a trouvé sur le bord du chemin qui avait besoin d'un petit contrat. Il s'agit d'un poète reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui se rend dans les classes (il est notamment venu dans la mienne l'année passée). Il a fait un projet de deux jours et c'est un artiste reconnu, pas un guignol. Ses textes sont reconnus et font partie de ce que l'on appelle "Le groupe des écrivains en classe." Il expose en France. C'est vraiment

loin de l'image que vous voulez faire passer de lui.

En tant qu'enseignante de Français, je pense qu'il faut exposer la poésie en classe mais celle qui est exposée par Timotéo est de dire qu'elle doit figurer dans la rue en la mettant sur les murs des villes afin qu'elle soit accessible à tout le monde et non dans les livres. Ces textes n'ont évidemment pas besoin d'être expliqués comme par exemple ceux qui sont exposés devant la Maison des Jeunes : "Tu est poète, signeur d'alarmes, étrange mélange d'ange et d'arme". Chacun comprend ce qu'il veut bien et il peut être interprété de plusieurs façons. Ensuite, vous me parlez de sélection de textes en bonne et due forme et là vous évoquez la censure. Je pense que tel est le cas ici et je ne vois pas ce que ça pourrait être d'autre.

En tout cas, le Centre culturel s'est engagé contractuellement avec l'artiste. Le programmateur savait en connaissance de cause ce que présentait Timotéo dans les autres ville. Quelle est la liberté du Centre culturel s'il n'a pas la liberté de présenter n'importe quel spectacle ? Les textes doivent passer au Collège communal afin qu'ils soient acceptés. Vous avez prononcé vous-même "sélection de textes en bonne et due forme".

A mon sens, lorsqu'on commence à trancher dans les textes d'un auteur, d'un poète ou d'un écrivain, c'est de la censure en bonne et due forme. Vous voulez sans doute un art complètement limpide, standardisé, un art doux. La littérature, à travers la poésie, est faite pour créer la polémique et son meilleur atout est de choquer, faire réfléchir, remuer les consciences dont Timotéo fait partie.

Enfin, il est faux de dire qu'il a rompu le contrat avec le Centre culturel. Par ailleurs, j'ai eu directement des informations avec l'artiste m'affirmant qu'il a eu des contacts avec le Centre culturel suite à la décision du Collège communal.

Monsieur Benjamin COSTANTINI, précité, ajoute comme suit :

"Le Centre culturel n'est pas censuré. Il est libre dans son programme culturel. Le Directeur du Centre culturel fait la programmation avec son équipe, comme il l'entend, sans intervention quelconque du Conseil d'administration du Centre culturel, de son bureau, du Collège ou du Conseil communal."

Madame Florence HALLEUX, précitée, rajoute comme suit :

"Monsieur l'Echevin, vous aviez l'air embêté en venant donner l'information de refus d'affichage et je me pose la question de liberté du Centre culturel mais aussi par rapport à votre liberté culturelle en tant qu'Echevin de la Culture.

Monsieur Benjamin COSTANTINI rétorque comme suit :

"Je n'accepte pas vos propos."

Madame Florence HALLEUX réplique comme suit :

"Lorsqu'un Echevin de la Culture fait confiance à son Centre culturel, je pense qu'il lui fait confiance jusqu'au bout. Pourquoi tout à coup faut-il que vous demandiez les textes et que vous les montriez au Collège ?"

Monsieur Benjamin COSTANTINI répond comme suit :

"Parce qu'il s'agit de l'espace public Madame HALLEUX."

Madame Florence HALLEUX rajoute comme suit :

"Je ne suis pas sûr que vous avez les mains libres."

Monsieur Benjamin COSTANTINI répond comme suit :

"Ne doutez pas de ma liberté dans le cadre de mes institutions, d'une part, ni de la confiance du Collège communal, d'autre part. Ne doutez pas non plus par rapport au Centre culturel qui est libre de sa programmation. Il l'a d'ailleurs prouvé depuis dix années avec l'ensemble de la programmation."

Madame Florence HALLEUX, conclut comme suit :

"En tout cas ici, il n'a pas été libre d'aller au bout de son action et de son projet."

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre f.f.,

Ronald GOSSIAUX

Vincent SAMPAOLI

